



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 1841-34-2022

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté à la séance ordinaire tenue le 3 mai 2022, le **Règlement numéro 1841-34-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin de modifier le plan de zonage, les usages et normes d'implantation dans le secteur des rues Joliette et Paul-Hébert.**

Ce règlement a pour objet d'autoriser un usage résidentiel multifamilial dans deux nouvelles zones, Rc-25 et Rc-26, la résidence unifamiliale de type isolé et jumelé dans la zone nouvelle zone Raa-14 et de remplacer la zone de faible densité RURA-4 permettant les habitations de 1 logement avec installation septique par le même usage résidentiel mais avec les services d'aqueduc et d'égout sanitaire.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement a été approuvé par la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi le 17 mai 2022, date à laquelle il est entré en vigueur et est disponible pour consultation sur le site Web de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00.

Donné à Cowansville, ce 30 mai 2022


La greffière,
Julie Lamarche, OMA